

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes conditions générales d'achats sauf dérogation formelle de notre part.

VALIDITÉ DES COMMANDES

Les commandes reçues par nous sont soumises aux conditions générales de vente ci-dessous qui sont considérées comme ayant été acceptées sans restrictions ni réserves, nonobstant toutes clauses imprimées ou manuscrites émanant du client.

Toute proposition faite par devis engage notre Société dans la mesure où les prestations demeurent inchangées. En cas de modifications, du fait du client, des éléments définitifs, les conditions de prix et de délais pourront être révisées.

Toute demande de travaux supplémentaires ne sera prise en considération qu'après signature par le client d'un avenant au bon de commande, comportant une éventuelle modification du prix et des conditions de livraison. En cas d'annulation de commande, les frais engagés par notre Société, notamment de composition, ou de sorties de documents, seront dus par le client.

CONVENTIONS PARTICULIÈRES

Après réception d'un bon à tirer, signé par le client pour accord d'impression et de mise en page, nous ne pourrions être tenus pour responsables des erreurs typographiques ou de mise en page constatées à la livraison.

Le non-respect des obligations contractuelles, notamment des échéances de paiement pourra entraîner la cessation des livraisons et la résiliation des commandes par simple dénonciation à titre de pacte commissoire.

Toute contestation ne pourra être admise que dans les 3 jours au plus tard qui suivront la date de la réception effective des marchandises ou de la date de la signature de la décharge faite au transporteur par lettre recommandée adressée au siège de l'Entreprise.

Notre société ne garantit en cas de livraison défectueuse que l'échange des marchandises pour des produits conformes aux détails de la commande à l'exclusion expresse de tous dommages et intérêts pour préjudices subi directement ou indirectement.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET FICHIERS SOURCES

Les fichiers sources (InDesign, Illustrator, Photoshop, etc.) restent la propriété exclusive du Prestataire, sauf accord écrit spécifique. Le Client acquiert uniquement un droit d'usage sur les fichiers livrés sous forme de PDF, images ou autres formats convenus.

Le Paiement de la prestation ne transfère en aucun cas la propriété des fichiers sources au Client, sauf accord écrit préalable et spécifique.

Livraison des fichiers sources

La remise des fichiers sources peut faire l'objet d'une cession spécifique des droits, faisant l'objet d'un devis séparé et d'une signature par les deux parties.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Nos prix s'entendent pour paiement comptant sans escompte, ils sont établis sur la base du tarif en vigueur au jour de parution.

A défaut de règlement à l'échéance prévue, il sera dû après mise en demeure préalable, conformément à la loi 92.1442 du 31 décembre 92, une indemnisation calculée sur la base de la somme restant due, au taux d'une fois et demie l'intérêt légal en vigueur, TVA en sus.

De plus nous vous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les commandes en cours. Les traites ou acceptations de règlement n'opèrent ni novation, ni dérogation du lieu de paiement.

CLAUSE PÉNALE

Tout impayé à sa date prévue, toute prorogation d'échéance, entraînera automatiquement le règlement des intérêts en agios calculés au Taux de la Banque de France majoré de 2% l'an, et cela depuis la date de livraison sans qu'il soit besoin de mise en demeure. La société sera habilitée pour tout autre marché ultérieur à exiger outre l'apurement des créances, le règlement comptant de l'intégralité de la commande.

De plus en cas où le recouvrement devrait être effectué par voies judiciaires, il sera dû en sus du montant de la facture, soit une indemnité de 10 % de la somme due soit les frais réels occasionnés s'ils sont supérieurs, ceci en plus des intérêts de retard.

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Conformément à la loi 80335 du 12 mai 1980, les parties conviennent que les marchandises, objets et matériels faisant l'objet des présentes, ne deviendront la propriété de l'acquéreur que dès réception par le vendeur de l'intégralité du prix convenu. Néanmoins, l'acquéreur sera responsable de tous risques en cas de perte, vol ou destruction, cette énumération n'étant pas limitative et s'il y a lieu, les frais d'assurances seront à la charge dudit acquéreur.

Nos marchandises sont vendues ferme. Aucune marchandise ne pourra être retournée sans accord formel de notre part, les retours faits sur des achats datant de plus de 3 mois ne seront jamais acceptés.

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

En cas de litige, que ce soit sur la réalisation de travaux ou sur les conditions de vente, le Tribunal de Commerce de Nanterre sera seul compétent, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.